

COMPTE-RENDU

Marine Linglart
Delphine Lemoine

**Concertation n°6
02 Juillet 2015**

Atelier 4

Introduction

Quinze personnes sont venues pour participer à ce quatrième atelier ayant pour sujet « Projet d'urbanisation sur Octeville », leur permettant de s'exprimer à travers un exercice de conception d'un projet urbain. Le but de cet atelier de concertation, dans la continuité de l'atelier précédent, a été d'appréhender avec les habitants la notion d'organisation spatiale à l'échelle d'un quartier, en réfléchissant sur des éléments comme la position du bâti, la hauteur et l'orientation de ceux-ci, les connexions par la voirie au sein même du quartier mais aussi avec ceux avoisinant, les cheminements doux et l'organisation du parcellaire, tout en assurant une certaine qualité paysagère.

L'atelier a consisté en un exercice pour lequel les participants ont dû réfléchir, sur les secteurs compris dans l'étude qui n'avaient pas été travaillés pendant l'atelier 3, à l'organisation du bâti.

Exercice

Nous leur avons demandé de placer sur de grands fonds de plan des cubes représentant du bâti :

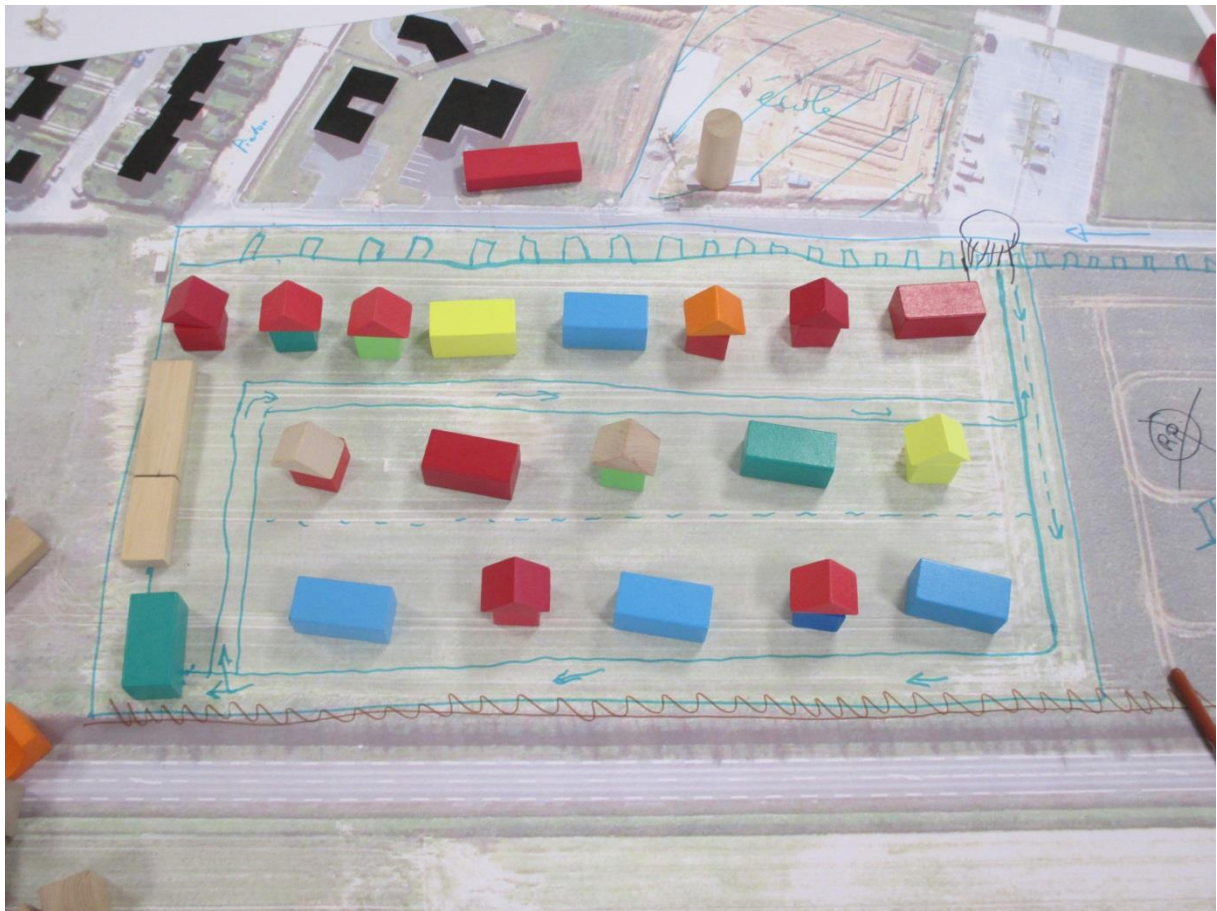
- 1 cube = 10 x 5 mètres
- 1 cube = 1 bâtiment individuel.

Les tables devaient respecter les objectifs de nombre de logements (environ 600 logements supplémentaires) et par conséquent placer un nombre de cubes suffisant. Les autres éléments à prendre en compte étaient la position du bâti, les formes, la hauteur, l'orientation et l'exposition au soleil, l'imperméabilisation des sols et la limitation de leur

artificialisation, les déplacements doux, la disponibilité de logements pour tous, et enfin la gestion des transitions paysagères.

Les personnes devaient également dessiner les voiries représentant les voies d'accès aux quartiers et les voies permettant de se déplacer dans ceux-ci ainsi que les cheminements doux.

Les photos suivantes montrent les résultats obtenus :



Secteur « Zone de la prairie – côté équipements »



Secteur « Zone de la prairie – côté Nord de la zone de crash aérien »

Le groupe « côté Nord de la zone de crash » a choisi d'aménager le secteur avec du petit collectif et des logements individuels. Les maisons ont été placées en continuité des pavillons existants au Sud de la zone avec des jardins côté Sud. Au centre, ils ont fait le choix de mélanger des maisons et des collectifs, organisés autour d'espaces verts publics et de jeux pour les enfants. Le long de la rocade et du talus antibruit, ils ont placé des collectifs en R+1 et R+Combles. Une voirie en boucle a été dessinée, accompagnée d'un tracé pour les cheminements doux, elle s'insère à la voirie existante au niveau du chemin de St-Supplix, de l'impasse Bonvoisin et du chemin de la prairie. Enfin, le groupe a dessiné à quatre emplacements des parkings en épis.

Le groupe « côté équipements » a d'abord choisi d'élargir la rue Morin, le long de laquelle ils ont dessiné des places de stationnement en épi. La nouvelle voie desservant le secteur s'insère à la rue Morin et forme une boucle à sens unique dans la zone d'aménagement. Elle est séparée de la déviation par un talus antibruit réhaussé. En ce qui concerne le logement, ils ont décidé de créer eux aussi une zone mixte de collectifs R+1 et de maisons individuelles accolées ou non. Une zone de garages a été placée à l'ouest du secteur.

Dans l'ensemble, l'importance de la voirie et des connections de celle-ci avec les quartiers avoisinants, a bien été comprise. Le besoin de cheminements doux et d'espaces verts collectif ont également bien été perçus. En revanche, la notion d'organiser la ville de façon à limiter l'utilisation de la voiture peut encore être retravaillée.

L'atelier s'est terminé par une synthèse par Marine LINGLART des principes de mise en œuvre d'un quartier d'habitation autour de la structuration d'une voirie principale respectant une desserte de chaque côté et qui limite les vitesses de circulation, de la place des cheminements doux, du ménagement des transitions avec l'existant et de l'organisation des différentes formes de bâti. Ainsi se dessine le parcellaire sur des surface de 300 à 1000 m² en fonction des typologies de logement.